



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

**Province de Québec**  
**MRC d'Arthabaska**  
**Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick**

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 3 mars 2026 à 19h00 à la salle du conseil située au 243, rue Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick.**

Monsieur le maire Pierre-Paul Leblanc préside cette séance.

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont présent(e)s, tous formant quorum :

- Èva Morin
- Daniel Plante
- André Bougie

Les conseillers(ères) suivant(e)s sont absent(e)s :

- Véronique Desrochers
- Jean-Daniel Lavertu
- Nancy Grimard

Madame Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

### **26-03-3107 Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les membres présents lors du début de la réunion formant un quorum, monsieur le maire, Pierre-Paul Leblanc, déclare que la séance est ouverte à 19 h.

### **26-03-3108 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2026**

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour, sur proposition d'André Bougie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-03-3109 Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2026**

**Attendu qu'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2026 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation ;

**En conséquence,** il est proposé par Daniel Plante et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### 26-03-3110 Administration et finances

#### 26-03-3110.1 Présentation et adoption des dépenses pour le mois de février 2026

**Total des comptes payés pour le mois de février 2026 : 51 406.68 \$**

Je, Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits pour le paiement des factures énumérées ci-haut sont disponibles et que les paiements ont été effectués conformément aux pouvoirs qui me sont délégués en vertu du règlement numéro 402 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir de dépenses.

Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière

**Attendu que** les dépenses payées sont transmises ;

En conséquence, il est proposé par Èva Morin et résolu unanimement que les dépenses soumises pour le mois de février 2026 par la directrice générale et greffière-trésorière, Mélisa Morissette, soient acceptées telles que présentées et que les dépenses soient autorisées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 26-03-3111 Demande de contribution de Partenaires 12-18

**Considérant** que la Municipalité soutient activement les initiatives visant à améliorer la vie des jeunes et favoriser leur inclusion sociale ;

**Considérant** que Partenaires 12-18 œuvre de manière significative pour l'accompagnement des jeunes de 12 à 18 ans ;

**Considérant** que l'action de Partenaires 12-18 est en parfaite adéquation avec les priorités de la Municipalité en matière de jeunesse et d'éducation ;

**Considérant** que cette aide financière contribuera à la mise en œuvre des projets de l'association au profit des jeunes du territoire ;

**En conséquence**, il est proposé par André Bougie de verser une contribution d'un montant de 1 153,45 \$ à Partenaires 12-18 pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### **26-03-3112                    Demande de contribution à la Fondation CLSC Suzor-Côté**

**Attendu que** la Fondation du CLSC Suzor-Côté soutient la mission du CLSC et contribue à l'amélioration des services de santé offerts à la population de la région;

**Attendu que** la Fondation sollicite l'appui financier des municipalités desservies afin de poursuivre ses projets et initiatives;

**Attendu que** le conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick reconnaît l'importance de contribuer au maintien et au développement de services de santé de proximité pour ses citoyennes et citoyens;

**En conséquence**, sur proposition de Daniel Plante , il est résolu à l'unanimité :

**Que** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick accorde une contribution financière de 200 \$ à la Fondation du CLSC Suzor-Côté;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise à la Fondation du CLSC Suzor-Côté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-03-3113                    MDTVA – Demande de contribution financière à la Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska (MDTVA)**

**Considérant que** la Maison de thérapie Victoriaville-Arthabaska (MDTVA) est un organisme à but non lucratif offrant des services essentiels de soutien, d'hébergement et de traitement aux dépendances pour les citoyens de la région ;

**Considérant que** la MDTVA a sollicité une contribution financière auprès de la Municipalité pour soutenir ses activités et sa mission de réinsertion sociale ;

**Considérant que** le conseil municipal reconnaît l'importance des services prodigués par cet organisme pour le bien-être de la communauté régionale ;

**En conséquence**, sur proposition d'Èva Morin , il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick accorde une contribution financière de 40 \$ à la MDTVA ;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la MDTVA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### **26-03-3114 Travaux publics et voirie**

#### **26-03-3114.1 Embauche d'un inspecteur municipal**

La Municipalité souhaite la bienvenue à Loïc Langlois à titre d'inspecteur municipal.

#### **26-03-3115 Législation**

#### **26-03-3116 Loisirs et culture**

#### **26-03-3117 Suivi de dossiers et intervention des élus**

#### **26-03-3118 Aménagement et urbanisme**

##### **26-03-3118.1 Nettoyage des branches 132 et 135 de la rivière Des Rosiers**

**Considérant** l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 concernant l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska et ses amendements;

**Considérant** la demande d'intervention faite afin de procéder à l'entretien des branches 132 et 135 de la rivière Des Rosiers par monsieur Mario Morin;

**Considérant** la problématique d'accumulation de sédimentation des cours d'eau causant des obstructions et créant des débordements sur les lots 4 905 016 et 4 905 017 du cadastre du Québec;

**Considérant** la localisation des travaux sur les lots 4 905 016 et 4 905 017 du cadastre du Québec;

**Considérant** l'analyse de la demande faite par monsieur Éric Pariseau, chargé de projet en cours d'eau à la MRC d'Arthabaska, suite à sa visite du terrain;

**Considérant** que monsieur Pariseau prévoit également effectuer des travaux sur le lot 4 905 018 du cadastre du Québec en la Ville de Warwick ;

**En conséquence**, il est proposé par André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick appuie la demande d'intervention de monsieur Mario Morin et qu'il soit transmis la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments dans les branches 132 et 135 de la rivière Des Rosiers pour la location subventionnée;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

**Que** l'intégralité des frais liés aux travaux soient payés à même les fonds accumulés non affectés puisque l'ensemble des citoyens bénéficient de l'écoulement des eaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **26-03-3118.2 Adoption du règlement numéro 456 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments**

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

### **26-03-3119 Communiqués et correspondance**

#### **26-03-3119.1 Demande de partenariat – Sensibilisation à la santé auditive et prévention de l'isolement**

Dépôt d'une offre de présentation d'une pièce de théâtre à présenter pour un montant de 1 000 \$.

#### **26-03-3119.2 Appui municipal au mouvement de grève Le communautaire À boutte**

**Considérant** que les organismes communautaires autonomes du Québec font face à un sous-financement chronique qui fragilise leurs services à la population et les conditions de travail de leurs intervenant-es;

**Considérant** que les organismes communautaires sont une composante essentielle du filet social, en offrant des services de proximité, en créant des liens humains précieux et en contribuant à la justice sociale et au bien commun;

**Considérant** que, malgré de multiples démarches pacifiques (pétitions, représentations, manifestations), les revendications pour un financement adéquat et récurrent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante;

**Considérant** que la grève sociale est un moyen de pression légitime, déjà reconnu dans d'autres secteurs (éducation, santé, milieu syndical), et qu'il est nécessaire pour les organismes communautaires de se faire entendre avec la même force;

**Considérant** que la mobilisation régionale actuelle, incluant les organismes communautaires de la MRC d'Arthabaska vise à revendiquer un réinvestissement public juste et équitable soit de 98 M\$ pour la Mauricie–Centre-du-Québec.

**Considérant** que la reconnaissance et le soutien des municipalités locales constituent un appui moral et politique important à cette lutte collective;

**En conséquence**, sur proposition de Daniel Plante, il est résolu à l'unanimité:

1. **Que** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick exprime publiquement son appui au mouvement de grève communautaire prévu et reconnaisse la légitimité de ce moyen de pression.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

2. **Que** la Municipalité manifeste sa solidarité avec les organismes communautaires de son territoire et de la région dans leur lutte pour un financement adéquat et des conditions de travail décentes.

3. **Que** la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, aux députés de la région ainsi qu'aux instances régionales concernées, afin de témoigner de l'appui de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick au mouvement communautaire.

**26-03-3119.1 FQM – Invitation au Rendez-vous du développement local 2026**

**26-03-3119.2 MAE – Invitation à la rencontre virtuelle du 16 avril 2026**

**26-03-3120 Affaires nouvelles**

**26-03-3120.1 Présentation du projet d'aménagement d'un plateau multifonctionnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**

### **Résolution**

Sur proposition d'Èva Morin, il est unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick autorise la présentation du projet d'aménagement d'un plateau multifonctionnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**Que** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

**Que** la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick désigne Mélisa Morissette, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**26-03-3121 Période de questions**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick

### 26-03-3122 Levée de l'assemblée

**Considérant que** tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés :

**En conséquence**, sur proposition d'Èva Morin, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil que la séance soit levée à 19h43.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Pierre-Paul Leblanc  
Maire

---

Mélisa Morissette  
Directrice générale et greffière-  
trésorière